Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_146-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-146

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 novembre 2023)**

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE, POUR UNE PARTIE DE SON TEMPS DE TRAVAIL, AUPRES DE LA COMMUNE DES EAUX-BONNES

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président expose au Conseil le projet de mise à disposition d'un agent employé par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, éducateur de jeunes enfants au sein de la crèche de Laruns, au sein des services de la Commune des Eaux-Bonnes pour assurer la direction de la crèche « Les Eterlous » située à Gourette.
Ce projet a été établi en partenariat avec la Commune des Eaux-Bonnes pour sécuriser l'ouverture de cette offre saisonnière d'accueil d'enfants sur la station. Le recrutement ayant notamment été réalisé conjointement.
La mise à disposition prendrait effet du 11 décembre 2023 jusqu'au 12 avril 2024, selon le planning en annexe de la convention présentée.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec la Communes des Eaux-Bonnes.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON